|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C24/95-F** |
| **21 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution de l'Arabie saoudite (Royaume d'), Algérie (République algérienne démocratique et populaire), Bahreïn (Royaume de), Cuba, Égypte (République arabe d'), Émirats arabes unis, Koweït (État du), Fédération de Russie, Maroc (Royaume du), Sudafricaine (République) et Tunisie | |
| PROPOSITION DE THÈME POUR LE FORUM MONDIAL DES POLITIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATION/TIC DE 2026 (FMPT) | |
| **Objet**  Proposition de thème pour le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC de 2026 (FMPT).  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **examiner** et à **approuver** le thème proposé dans la présente contribution pour le FMPT-26.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  *Document* [*C24/36*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0036/fr) *du Conseil; Résolutions* [*2 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-002-F.pdf) *et* [*218 (Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-218-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires* | |

Introduction

Conformément à la Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT) doit continuer de servir de tribune pour débattre des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents qui ont des incidences politiques et réglementaires, en particulier des problèmes mondiaux et intersectoriels, et de procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard.

Par sa Résolution 218 (Bucarest, 2022) relative au rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du Programme "Espace2030", la Conférence de plénipotentiaires de 2022 de l'UIT a chargé l'Union de réfléchir à la manière dont l'espace et les applications spatiales pouvaient être exploités au profit de l'humanité tout entière et pour progresser vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

L'objectif du FMPT-26 est de se pencher sur les possibilités offertes et les efforts de collaboration nécessaires pour ouvrir cette nouvelle ère des communications spatiales et lancer les activités dans ce domaine. Aligné sur le cadre du Programme "Espace2030", le FMPT-26 pourrait être considéré comme une tribune permettant de débattre de la manière dont les avantages qu'offrent l'espace et les applications spatiales peuvent être exploités au mieux au profit de l'humanité.

Discussion

Si l'on souhaite stimuler le développement socioéconomique à l'échelle mondiale et favoriser des progrès durables, il faut impérativement exploiter le potentiel des technologies et de l'exploration spatiales. Cela suppose de tirer parti des services spatiaux dans différents secteurs pour progresser vers la réalisation des ODD, par exemple en étendant la connectivité large bande aux communautés isolées ou mal desservies et en facilitant la lutte contre les changements climatiques. En outre, il est essentiel d'améliorer l'accès à l'espace pour tous et de promouvoir la coopération, les partenariats et la collaboration au niveau international pour tirer parti des avantages socioéconomiques qu'offrent les applications des sciences et techniques spatiales. Cela permet de garantir l'utilisation pacifique et responsable de la connectivité spatiale, tout en favorisant la création d'un écosystème durable propice à la mise au point et au déploiement de technologies et d'initiatives spatiales de prochaine génération.

En outre, conformément au rapport de la Secrétaire générale figurant dans le Document [C24/36](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0036/fr), l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme "Espace2030" à sa 76ème session tenue en octobre 2021. Ce programme comporte quatre objectifs généraux: stimuler l'économie spatiale aux fins du développement durable; utiliser l'espace de manière sûre pour résoudre les difficultés de la vie quotidienne et favoriser l'innovation; veiller à ce que les avantages offerts par l'espace bénéficient à tous, de manière équitable; et encourager les partenariats internationaux pour favoriser une gouvernance spatiale pacifique.

Enfin, par sa Résolution 218 (Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT a chargé le Conseil de l'UIT d'examiner les travaux de l'Union visant à mettre en œuvre le Programme "Espace2030" et ses activités connexes, et a invité les États Membres et les Membres de Secteur à participer activement à la mise en œuvre du programme "Espace2030", en appuyant la réalisation des ODD.

Propositions

Nous proposons le thème suivant pour le FMPT-26: "L'espace au service de la connectivité et du développement durable". Voici quelques-uns des sous-thèmes possibles pour les discussions du FMPT-26:

1) Tirer parti des services spatiaux dans différents secteurs pour progresser vers la réalisation des ODD, par exemple en étendant la connectivité large bande aux communautés isolées ou mal desservies et en facilitant la lutte contre les changements climatiques.

2) Identifier et promouvoir des outils et des mesures susceptibles d'accélérer la mise en œuvre des activités spatiales et ainsi de favoriser la prospérité économique mondiale.

3) Promouvoir la création d'un écosystème durable propice à la mise au point et au déploiement de technologies et d'initiatives spatiales de prochaine génération.

4) Réfléchir aux solutions possibles pour transférer des technologies et des connaissances, parallèlement à la coopération internationale, pour aider les pays à réaliser leurs ambitions spatiales et pour garantir un accès équitable aux possibilités offertes par la connectivité spatiale, dans le respect absolu des lois nationales.

5) Renforcer les outils et les plates-formes facilitant la coopération internationale, la gouvernance des activités spatiales et l'élaboration de règlements internationaux sur l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace, conformément au droit international.

6) Examiner les méthodes et les technologies innovantes permettant d'éliminer concrètement les débris spatiaux en orbite terrestre.

7) Étudier les possibilités qui s'offrent aux pouvoirs publics et les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour réguler, promouvoir et exploiter les technologies spatiales à des fins de développement durable.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_